



Niederanven, le 22 janvier 2026

AVIS AU PUBLIC

(EAU-AUT-25-1201)

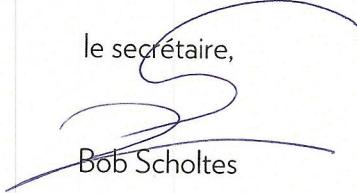
Conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la société **Creos Luxembourg S.A.** a adressé une demande d'autorisation portant sur *la réalisation de tranchées ouvertes pour la mise en souterrain des lignes haute-tension dans les zones de protection d'eau potable* à l'Administration de la gestion de l'eau.

Le résumé de la demande est déposé pour inspection à la mairie de Niederanven, 18, rue d'Ernster, L-6977 Oberanven à partir du 22 janvier 2026 pendant 15 jours.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,

Fréd Ternes

le secrétaire,

Bob Scholtes